

Direction : Direction Générale

ETAT CIVIL - POPULATION

REF : ECPOP2005003

Signataire : GM

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions et droit de séjour au caveau provisoire du cimetière communal.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 & 15,

Vu le Budget Communal,

A L'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Fixe ainsi qu'il suit les tarifs du Cimetière Communal :

DURÉE	RÉPARTITION			TARIFS 2006 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	50,00 €	15,00 €	10,00 €	75,00 €
30 ans	177,33 €	53,20 €	35,47 €	266,00 €
50 ans 2m	542,66 €	162,80 €	108,54 €	814,00 €
50 ans 3m	590,00 €	177,00 €	118,00 €	885,00 €
C.P.	53,33 €	16,00 €	10,67 €	80,00 €

Article 2 : Les présents tarifs entrent en application au 1^{er} janvier 2006. La recette sera imputée au n° 702 70311 026

Le Maire